Jean-Paul Cruciani, directeur général de Meurthe-et-Moselle Habitat

« Nous somme prêts à signer le Contrat d'utilité sociale »

by Le Moniteur - lundi, août 31, 2009

http://correspondances.fr/jean-paul-cruciani-directeur-general-de-meurthe-et-moselle-habitat/

« Nous somme prêts à signer le Contrat d'utilité sociale »

La charte d'engagement et de services de Meurthe-et-Moselle Habitat, qui englobe l'écoute, la propreté, la rapidité et la fiabilité des interventions, traduit-elle un changement de fonctionnement de votre organisme ?

Oui. Le locataire est dorénavant considéré comme un client auquel nous devons des services. Un tiers de nos 280 salariés s'est directement impliqué dans la rédaction de cette charte, qui découle d'un travail en profondeur entrepris dès 2003. Nous avons mis en place un nouveau logiciel transversal reliant l'ensemble des services, élaboré des indicateurs de suivi, changé de nom et de logo, puis investi l'an dernier nos nouveaux locaux dans le quartier des Rives de Meurthe à Nancy. Cette réorganisation constitue un véritable changement de culture dans une institution existant depuis 81 ans !

Le renouvellement urbain en cours dans l'agglomération nancéienne a-t-il joué un rôle déclencheur dans cette réorganisation ?

Certainement. Nous étions à la traîne sur le Grand projet de ville, qui englobe 3 500 des 5 500 logements que nous détenons dans le périmètre du Grand Nancy. Nous avons aujourd'hui élaboré un plan de gestion de notre patrimoine sur 10 ans. Durant cette période, nous construirons 1 900 logements, en démolirons 1 130, et réhabiliterons l'ensemble de notre parc, soit 13 000 logements répartis sur 180 communes. Cet effort représente un investissement moyen de 150 millions d'euros par an et mobilise une centaine d'entreprises.

Poursuivrez-vous vos efforts en matière de certification ?

Nous visons désormais la certification Qualibail, et avons sollicité le cabinet parisien Ineum pour nous accompagner. Nous sommes par ailleurs prêts à signer le Contrat d'utilité sociale. Cette démarche contractuelle renforce la légitimité du logement social vis-à-vis de l'Etat.